



BULLETIN MUNICIPAL DE CHÂTEAUVIEUX



JUILLET 2025



Éditorial du Maire

Des travaux attendus...

Le 19 mars dernier, le Conseil Municipal approuvait le budget 2025, à l'unanimité, et j'exprime à nouveau ma gratitude à chacun de ses membres. Acte « fondateur » de toute politique publique, l'approbation d'un budget par un(e) élu(e) indique qu'il / elle soutient les orientations portées par l'exécutif. Le budget primitif 2025 de CHÂTEAUVIEUX, vous le verrez dans ce nouvel exemplaire du Bulletin Municipal, a ceci de particulier qu'il engage la Commune dans la phase opérationnelle de gros dossiers sur lesquels la Municipalité travaille depuis plusieurs années, si l'on tient compte, et c'est incontournable, de la phase d'études.

D'abord, c'est la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure, inoccupé depuis un quart de siècle, qui me vient à l'esprit. Longtemps reportée par le Conseil Municipal, cette rénovation onéreuse n'était pas forcément prioritaire, comparativement aux dossiers que nous avons portés par ailleurs ces dernières années, mais il a fallu se résoudre à franchir le pas. Pourquoi ? Le temps pressait et l'édifice montrait de vrais signes de délabrement qu'il nous appartenait de corriger. Après neuf mois de travaux, le logement, entièrement neuf, offrira à de nouveaux locataires, très bientôt, un cadre privilégié.

Autre axe d'importance sur lequel nous avons travaillé, avec IT 05, depuis plusieurs années : la sécurisation de la Route de TALLARD, à *Ségrier / Fijfre*, sur la RD 45. Les riverains, d'ici un mois environ, pourront enfin se déplacer, à pied, sur un trottoir et non plus directement sur la Route Départementale, très endommagée au niveau de la section traitée. Grâce à une aide conséquente du Département, la bande de roulement sera entièrement refaite à neuf elle aussi. Empêchera-t-elle la vitesse des automobilistes ? J'en doute, malheureusement, mais il en va de la responsabilité et du civisme de chacun... De l'enfouissement de réseaux a été anticipé sur ce secteur pour apporter de l'embellissement.

De l'enfouissement, il y en aura aussi, cet été, entre le Chemin du Moulin et la RD 45, aux *Marins*. Un programme abordé avec *Territoire d'Énergie 05* dès la sortie du confinement !

Enfin, parmi d'autres dossiers « en attente » depuis plus de deux ans, la réfection, en cours, du Pont de Vigne Longue, au cœur du village (aux *Rougiers*), un petit ouvrage certes peu emprunté mais situé sur une Voie Communale ouverte à la circulation automobile et dont la fermeture avait été expressément demandée par l'État faisant suite à une étude dédiée. Le pont était trop vétuste...

Je remercie mille fois tous les riverains de ces nombreux chantiers, qui subissent bruit, poussière, désagréments en lien avec la circulation, etc. Sans leur compréhension (et, souvent, leur précieux concours), nous n'avancerions pas !

Vivez toutes et tous un très bel été, qui sera encore fort animé à CHÂTEAUVIEUX !

Bien fidèlement,

Le Maire, Jean-Baptiste AILLAUD

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Réhabilitation de la cure
- Fauchage - Goudronnage
- Restrictions de circulation - Travaux sur la RD 45 / Route de Tallard
- Réfection pont de *Vigne Longue*
- Travaux d'enfouissement au quartier des *Marins*
- Révision allégée du P.L.U.
- Le compostage collectif est en place
- Véloroute*
- Nouveau site internet
- Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores
- Déplacement de la boîte aux lettres de *La Poste*
- Association *Châteaugym*
- Exécution du budget 2024
- Budget Primitif 2025
- Principales opérations d'investissement 2025
- Subventions aux associations
- Délibérations 1er semestre 2025
- Ça s'est passé à Châteauevieux
- État Civil / Dates à retenir



RÉHABILITATION DE LA CURE

Les travaux de réhabilitation de la Cure avancent à grands pas. Le planning des travaux sera scrupuleusement respecté.

Les travaux de gros œuvre, façades, menuiseries extérieures, cloisons, doublage, carrelage sont terminés. À ce jour, le menuisier doit achever la pose des rangements, meubles et escalier intérieur. Le peintre doit la dernière couche de peinture, le plombier la pose des sanitaires. Le logement type T4 d'une surface de 90m² (loi Carrez mais avec une superficie au sol de 116m²) comprend une belle pièce à vivre avec cuisine ouverte, 3 chambres, 2 salles d'eau et toilettes.

Une terrasse de 29m² donnant au sud sera accessible depuis la salle à manger.

Ce logement offrira aussi un rez-de-jardin composé d'une réserve buanderie, cave et stockage pour une surface de 60m².

Enfin les panneaux photovoltaïques destinés à la production et revente d'électricité seront posés courant juillet. Le logement sera disponible à la location à compter du 1^{er} septembre 2025. Nous espérons pouvoir accueillir une famille qui profitera pleinement de cette belle réalisation.



GOUDRONNAGE / FAUCHAGE

VOIRIE COMMUNALE 2025

Les travaux de voirie communale 2025 seront réalisés par l'entreprise *COLAS*.

Une opération est prévue, Route de Bel Air, pour un coût des travaux de 46659,90€ HT (55991,88€ TTC).

La participation financière du Conseil Départemental, pour 2025, est de 8730€.

Réalisation des travaux fin septembre ou début octobre.



FAUCHAGE

Comme chaque année, la Commune a fait procéder, début juin, au fauchage et à l'élagage de toutes les voies communales et certains chemins ruraux. La sécurité des usagers est ainsi garantie. La Commune a sollicité deux entreprises et c'est l'entreprise *ETA POMMERAIS JULIEN* qui a été retenue.



RÉFECTION DU PONT DE VIGNE LONGUE



Pour des raisons de sécurité, et après des informations données par les services de l'État, qui avaient alors ordonné la fermeture de l'ouvrage, il était nécessaire d'effectuer des travaux de consolidation du pont de Vigne Longue, sur le ruisseau du *Lauron*, au cœur du village.

La réalisation de l'opération a été confiée à l'association *Le Gabion*. Coût des travaux : 26358,50€ TTC, avec une participation de l'Agglomération (Fonds de Concours), de 11519,42€. Les travaux ont commencé début juin et se termineront fin juillet 2025.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION

TRAVAUX SUR LA RD45 / ROUTE DE TALLARD

Des travaux de réfection de la voie et de sécurisation de grande importance sont en cours au niveau de *Ségrier / Fifre*, en limite de TALLARD, sur la RD 45. La Commune, maître d'ouvrage, a reçu l'aide financière du Département (112 017,78€) et de l'Agglomération (Fonds de Concours de 11 644,99€) sur les 269 000€ du montant total pour faire aboutir ce dossier. Elle attend également une subvention via les amendes de police.

Notez que les aménagements projetés dans ce hameau, qui s'est densifié, dont la création d'un trottoir de 200 mètres entre le Chemin de Ville Vieille et l'entrée dans l'agglomération de TALLARD, au niveau du village retraite, nécessitent la fermeture totale de la Route Départementale tout au long du mois de juillet.

Nous nous excusons vivement auprès des riverains pour les nuisances engendrées et auprès de tous les usagers de cette Route Départementale, objet de ces travaux en été afin de ne pas empêcher le passage des transports scolaires vers et depuis les écoles et le collège de TALLARD.



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT AU QUARTIER DES MARINS

La 1ère tranche de travaux étant terminée, nous enchaînons sur la 2ème ; en effet nous prévoyons l'enfouissement des lignes HTA depuis le Chemin du Moulin, la Route des Marins et jusqu'à la Route de TALLARD / RD 45 sur une distance de 490m environ avec la pose d'un transformateur.

Ce projet a été validé par les représentants du *Territoire d'Energie 05* et des représentants des communes lors d'une réunion du Collège de TALLARD (élus municipaux du secteur, représentants de cet organisme) qui s'est tenue en octobre 2024. Après plusieurs mois d'études et de concertation avec les propriétaires impactés par ce programme, les travaux d'enfouissement vont débiter à l'été 2025 pour une durée de 2 mois environ. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise *ETEC* de GAP. Les travaux de dépose des poteaux devraient se prolonger jusqu'à l'automne.

Ainsi, la totalité du quartier, à l'exception des endroits où subsistent des lignes *Télécom* implantées chez des privés, sera dépourvue des lignes aériennes disgracieuses.



RÉVISION ALLÉGÉE DU P.L.U.

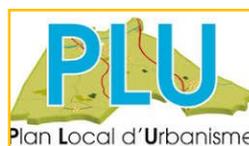
Le Conseil Municipal a engagé une procédure de révision allégée de son P.L.U. En effet, la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE a notifié à la commune en date du 6 février 2018, deux arrêts annulant partiellement le P.L.U.

Cette régularisation, très modeste, concerne 2 secteurs : l'un au *Cluseron* et l'autre à *La Calada*. Une consultation a donc été lancée auprès de 3 bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'urbanisme.

Deux bureaux ont répondu à cette consultation (*EURECAT* et *ALPICITÉ*) tandis que le troisième, *Atelier CHADO*, n'a pas pu remettre d'offre au vu de sa charge de travail.

Après ouverture des plis, c'est le bureau *EURECAT* qui a été retenu pour un montant de 3725€ HT.

Cette procédure devrait être achevée en début d'année 2026 en fonction des délais de réponse de l'administration.



LE COMPOSTAGE COLLECTIF EST EN PLACE !

Des composteurs collectifs ont été installés, juste à côté des conteneurs semi-enterrés du tri sélectif et des ordures ménagères, *Espace Roger BOYER*, tout près de la salle des fêtes.

Si vous ne disposez pas, déjà, d'un composteur individuel à domicile, vos restes de repas peuvent devenir du compost collectif !

Toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du dispositif figurent, clairement, sur les bacs en bois, sur place.

Par ailleurs, c'est un bioseau gratuit qui vous sera offert, très prochainement, par l'Agglomération.

Nous vous informerons des modalités de récupération de ce bioseau.



VÉLOROUTE

La Commune et l'Agglomération travaillent main dans la main afin de finaliser ce dossier structurant. Initialement, et sur proposition de la Commune, le tracé devait, depuis le Parc d'Activités de Lachaup, au nord, longer la Route Napoléon / RN 85 jusqu'à la Route du Rochazal, en limite de TALLARD, au sud. Pour des contraintes techniques notamment, rendant l'opération trop coûteuse et difficile à mettre en œuvre, la Municipalité



a proposé :

D'emprunter, d'abord, au nord, la Route de Lachaup, depuis l'accès du Parc d'Activités de Lachaup (intersection avec la RN 85) jusqu'à la Route de La Pinée / RD 245, avec, au sud de cette section, des aménagements visant à empêcher la circulation des véhicules de transit et de livraison dans le but de protéger les riverains ;

D'utiliser, ensuite, la Route de La Pinée / RD 245, en remontant vers CHÂTEAUVIEUX, la voie y étant suffisamment large pour supporter la création d'une bande cyclable ;

D'exploiter, enfin, les Chemins du Lauza et de Crespillon, des voies déjà existantes et dont l'emprise (largeur) suffit pour y faire passer une *Véloroute*, entre la Route de La Pinée / RD 245 et Crespillon ;

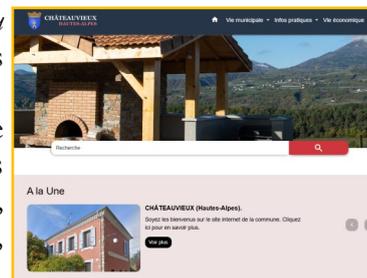
D'acheter le foncier nécessaire (entre les hameaux de *Crespillon* et de *Rochazal*) pour la partie n'étant pas publique à ce jour ; les propriétaires concernés ont été rencontrés et ont tous donné leur accord pour céder du terrain à la Commune, et nous les en remercions chaleureusement.

Les études techniques et financières, globales et par section, se poursuivent mais le dossier avance bien et la Municipalité a bon espoir de le voir aboutir d'ici 18 mois.

LE SITE INTERNET COMMUNAL FAIT PEAU NEUVE !

Il n'avait pas changé depuis sa création, il y a plus de 10 ans. *Le Réseau des Communes*, qui gère notre site internet communal, l'a transféré ces derniers jours sur une nouvelle plateforme, plus moderne, plus épurée et plus ergonomique.

Vous pouvez découvrir une multitude d'informations couvrant toute la vie de notre village (les décisions de la Municipalité, ses publications, les animations associatives ou communales, l'agenda, les travaux, une carte de CHÂTEAUVIEUX, etc.) sur www.chateauvieux05.fr, et y accéder très facilement, c'est un réel progrès, via votre *Smartphone* ou *iPhone*. Bonne découverte !



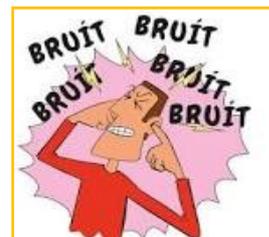
ATTENTION / MESSAGE IMPORTANT ! : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Nous vous transmettons ci-après une synthèse du **nouvel arrêté préfectoral** (du 26 février 2025) **relatif à la lutte contre les nuisances sonores**. Celui-ci modifie sensiblement les horaires des activités bruyantes autorisées. Merci vivement de tenir compte de ces nouveaux horaires, objets de nombreuses demandes d'informations en Mairie.

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de voisinage du 18 avril 1994 est abrogé et remplacé par le présent arrêté (n°05-2025-02-26-00003 du 26 février 2025).

Les activités bruyantes effectuées par les particuliers susceptibles de causer une gêne pour le voisinage à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments tels les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'usage d'engins bruyants sont autorisées aux horaires suivants :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,**
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 le samedi,**
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.**



Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits.

Les activités bruyantes effectuées par les professionnels susceptibles de causer une gêne à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, sur une propriété privée ou sur le domaine public, tels les chantiers de travaux privés ou publics, l'entretien des espaces verts, les travaux de voiries et les travaux concernant les bâtiments existants et



leurs équipements sont autorisées :

- de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 18h00 le samedi,
- et interdits les dimanches et jours fériés.

Une tolérance est admise pour les fêtes du jour de l'an, de la musique et du 14 juillet.

DÉPLACEMENT DE LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA POSTE

La boîte aux lettres de *La Poste* n'est plus au centre du village. Depuis longtemps, on la trouvait Route des Rougiers / RD 45, sur le mur du cimetière. Elle se trouve désormais au niveau de la salle des fêtes. Pourquoi l'avoir déplacée ? L'ancienne localisation contraignait le facteur et les usagers à stationner, ne serait-ce que quelques instants, sur la Route Départementale, et cela n'était pas acceptable du point de vue de la sécurité. Le nouvel emplacement (à proximité immédiate des ordures ménagères, du tri sélectif et des composteurs partagés, mais aussi des activités pratiquées à la salle des fêtes) est nettement plus adapté.



ASSOCIATION CHÂTEAUGYM

Notre association *CHÂTEAUGYM* reprendra ses cours le lundi 15 septembre prochain et les inscriptions auront lieu les lundi 8 et jeudi 11 septembre à 18h00 à la salle des Fêtes.

À la prochaine saison, *CHÂTEAUGYM* vous proposera des cours de gym douce, circuit training, Pilates, stretching matinal, sophrologie et danse en ligne.

L'association souhaiterait également proposer un cours de zumba à ses adhérents : pour cela, nous sommes à la recherche d'un professeur. Si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé, merci de contacter La Mairie.

Passez un bel été, et on vous attend en pleine forme à la rentrée.

Nadine PACALET, Présidente.





EXÉCUTION DU BUDGET 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	393 479,96	443 442,68	242 088,63
Recettes	1 130 508,28	254 077,66	100 000,00
Résultat	+ 737 028,32	- 189 365,02	-142 088,63

Affectation de résultats :

Constatant que le compte financier unique présente un :

1. Excédent de fonctionnement de	737 028,32 €
2. Déficit d'investissement de	189 365,02 €
3. Solde négatif des restes à réaliser de	142 088,63 €
Besoin de financement (2+3) de	331 453,65 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- La somme de 331 453,65 € pour couvrir les besoins de financement en investissement
- Le solde disponible de 405 574,67 € en excédent reporté de fonctionnement.

Qu'est-ce que le Compte Financier Unique (CFU) ?

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire qui se substitue à la fois :

- Au **compte administratif** produit par la collectivité (le Maire, ordonnateur de la Commune)
- Et au **compte de gestion** produit par le comptable public (le trésorier).

Institué par l'article 242 de la loi de finances 2019, le CFU a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des communes volontaires. Le bilan de cette expérimentation ayant été positif, le CFU sera généralisé pour l'ensemble des collectivités au plus tard pour l'exercice 2026. **Pour 2025, la mise en place du CFU se fait encore sur la base du volontariat pour les collectivités qui n'en ont pas fait l'expérimentation, c'est le choix qu'a fait le Maire pour notre commune par décision du 30 septembre 2024.**

Le CFU devient l'unique document budgétaire de référence qui regroupe les opérations financières effectuées sur une année pour une lecture plus simple des finances publiques de la collectivité.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable,
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée.



LE BUDGET PRIMITIF 2025

Chaque année, le Conseil Municipal vote un outil essentiel au fonctionnement de la vie communale : le budget primitif. Ce budget, à la fois prévisionnel et stratégique, a été voté le 19 mars 2025 à l'unanimité des élus présents et représentés. Il reflète les priorités de la commune pour l'année à venir tout en respectant un cadre financier strict. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 871 360 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 208 340 €.

Côté fonctionnement, les dépenses restent maîtrisées mais elles augmentent un peu plus chaque année, les recettes sont en légère hausse. En 2024, l'augmentation des produits réels a été de + 0,2 % tandis que celle des charges réelles a été de + 3,7 %.

Côté investissement, trois opérations majeures viendront structurer notre action cette année. D'abord, la rénovation du logement de la cure, dont les travaux s'achèveront dans le courant de l'été, et qui accueillera bientôt une nouvelle famille. Ensuite, l'aménagement de la RD 45 à Ségrier - Fifre, très attendu par les usagers, permettra la sécurisation de ce secteur. Et, enfin, le début des travaux de la Véloroute entre la Zone d'Activités et Le Rochazal qui assurera des déplacements sécurisés aux cyclistes.

Côté financement, le virement de l'excédent de fonctionnement (331 453,65€), le virement de la section de fonctionnement (467 630 €) ainsi que les subventions obtenues à ce jour (329 000 €) permettent cette année encore la réalisation de tous nos projets sans recours à l'emprunt.

Malgré les investissements déjà réalisés et ceux prévus, la commune se porte bien. Au 31 décembre 2024, le fonds de roulement s'élevait à la somme de 546 550,00 €, ce qui reste confortable.

Taux votés pour 2025 à l'identique de 2024 : il n'y aura donc pas d'augmentation de la part communale :

Taxe foncière (bâti)	39,00 %
Taxe foncière (non bâti)	61.60 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	11,20 %

PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2025

OPÉRATIONS	MONTANT
Réhabilitation de la Cure	500 260 €
Aménagement voirie (<i>Ségrier / Fifre</i>)	340 968 €
<i>Véloroute (Lachaup – Rochazal)</i>	40 000 €
<i>Réfection Pont de Vigne Longue</i>	26 500 €
<i>Extension réseaux</i>	19 000 €
<i>Panneaux photovoltaïques</i>	14 500 €
Aménagement du terrain communal village (Étude)	8 000 €
Falaise de LETTRET (sécurisation)	5 589 €
Recensement des chemins communaux et ruraux	2 400 €
TOTAL	957 217 €



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'A.Festiv'	3 000 €
Châteaueux Trail Nature	2 000 €
La chasse (ACCA)	950 €
Relais Petite Enfance « La Baroulade »	410 €
Téléthon	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Gandière	100 €

Une subvention exceptionnelle de 180 € a été votée pour aider au financement d'un voyage scolaire en Italie pour les classes de CM1-CM2 de l'école Saint-Exupéry de TALLARD. Ce montant représente une participation de 30 € pour chacun des six petits châteaueux de ces classes.

DÉLIBÉRATIONS du 1er semestre 2025

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">1 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU).2 : Affectation des résultats 2024.3 : Vote des taux des taxes directes communales 2025.4 : Vote du Budget Primitif 2025.5 : Participation Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).6 : Demande de subvention d'amendes de police aménagement RD45 - Ségrier / Fifre.7 : Demande de Fonds de Concours 2025 de l'Agglomération : Aménagement RD45 - Ségrier / Fifre.8 : Convention de mise à disposition de l'Église.9 : Enfouissement haute tension poste Les Marins (Tranche 2).10 : Vente d'un délaissé de chemin.11 : Voyage école Saint-Exupéry.12 : Choix d'un bureau d'Études pour révision allégée du P.L.U.13 : Participation de la Commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion 05 pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel. | <ul style="list-style-type: none">14 : Subvention à l'association L'A. Festiv'.15 : Subvention à l'association CHÂTEAUEUX Trail Nature.16 : Subvention à l'association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.).17 : Subvention au RPE (Relais Petite Enfance-La Baroulade).18 : Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.19 : Don en faveur du TÉLÉTHON.20 : Prescription de la révision allégée n° 1 du P.L.U.21 : Choix d'une entreprise pour la Voirie Communale 2025.22 : Demande de financement au Département dans le cadre de la Voirie Communale.23 : Détermination des taux pour les avancements de grade.24 : Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe.25 : Bail de location de l'appartement de l'ancienne Cure.26 : Demande d'Enveloppe Cantonale d'Investissement au Département.27 : Enfouissement haute tension et communications poste Les Marins (Tranche 2). |
|---|--|



ÇA S'EST PASSÉ À CHÂTEAUVIEUX !



Dimanche 2 février
Repas des aînés / Municipalité
Les *That's My Girls !* ont enthousiasmé leur auditoire !



Samedi 8 mars
Carnaval et « repas chasseur »
L'A. Festiv'.
Spectacle pour les enfants, carnaval (bal « années 80 ») et
un excellent repas préparé par André MINI
et Raphaël BEN TAHAR.



Samedi 15 mars
*Inauguration de la plaque et de l'arbre du
Murmure des Carillons / Espace Roger BOYER*
Beaucoup d'émotion lors de ce recueillement
en hommage aux bébés disparus trop tôt.





Samedi 27 avril
Chasse aux œufs pour les enfants et
Assemblée Générale de *L'A.Festiv*.
Toutes les manifestations annuelles sont abordées.

Jeudi 8 mai
Commémoration de l'Armistice de 1945
Recueillement et mémoire, Place DUCHAMBLO.



Samedi 24 mai
La Bel'Tanquée / L'A. Festiv.
Belote, pétanque, aïoli pour
28 équipes.



Mercredi 4 juin
Spectacle de fin d'année de l'École de
Musique de l'Agglomération
150 personnes présentes pour une soirée
musicale bien agréable. Bravo aux artistes !



Vendredi 13 juin
Assemblée Générale de CHÂTEAUGYM
Préparation de la saison 2025-2026.



Samedi 21 juin
Assemblée Générale de CHÂTEAUVIEUX
Trail Nature.
Évocation du 16ème *Trail des Balcons*,
le 24 août.



Samedi 28 juin
Marché des créateurs et fête de la
musique / *L'A.Festiv* / animation par la
Mourard family et *Rose Flon Flon*.
C'est l'été qui arrive !



Et chaque jeudi soir :
La Petite Bulle, Bar ambulant / Place DUCHAMBLO
Un rendez-vous hebdomadaire qui a trouvé ses fidèles !

ÉTAT CIVIL

depuis le 1er janvier

Informations données suivant les actes et les avis reçus en Mairie à la date d'impression et depuis la dernière édition du Bulletin Municipal.

Naissance de Evan MALET le 29 mai 2025, fils de Lorenne GARAGNON et Sacha MALET, *Route de GAP*.

Naissance de Marceau COURSIMAUX le 7 juin, fils de Fanny GIRAUD et Pierre COURSIMAUX, *Chemin de La Peyrouse*.

Mariage de Marie-Sophie AYEL et Thomas FAURE le 31 mai, domiciliés *Route Napoléon*.

Mariage de Anaïs SERVEL et Hugo VERZEROLI le 28 juin, domiciliés *Chemin de La Peyrouse*.

Décès de Hervé BARON, le 6 mai, domicilié *Route de Bel Air*.



Mairie de CHÂTEAUVIEUX
155 Espace Roger BOYER
05000 CHÂTEAUVIEUX

Téléphone : 04 92 54 12 13

Courriel : secretariat.mairie@chateauvieux05.fr

Site internet : www.chateauvieux05.fr

ACCUEIL DU PUBLIC À LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI :
DE 7 H 30 À 12 H 30 - DE 14 H À 17 H 30
MERCREDI :
DE 7 H 30 À 12 H 00
VENDREDI :
DE 7 H 30 À 12 H 30

DATES À RETENIR

Samedi 26 juillet / dimanche 27 juillet :
Fête d'été / *L'A.Festiv*.

Jeudi 31 juillet / 20h30 :
Polyphonies d'*Odette Quartet* / Église *Sainte-Foy*.

Vendredi 22 août / soirée :
Randonnée nocturne du *Trail des Balcons* /
CHÂTEAUVIEUX *Trail Nature*.



Dimanche 24 août / matinée :
16^{ème} *Trail des Balcons* (3 parcours) /
CHÂTEAUVIEUX *Trail Nature*.

Samedi 6 septembre / soirée pizzas / *L'A.Festiv*.

Lundi 8 septembre et jeudi 11 septembre / 18h00 à 20h00
(salle des fêtes) / Inscriptions aux cours de gym et de
danse / *Châteaugym*.



PERMANENCES

DU MAIRE ET DES ADJOINTS :
MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS
AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

LE MAIRE, JEAN-BAPTISTE AILLAUD

➤ SUR RENDEZ-VOUS

LE 1^{ER} ADJOINT, MICHEL TEXIER

➤ VENDREDI 9 H - 11 H

LA 2^{ÈME} ADJOINTE, CHRISTINE CORNAND

➤ JEUDI 15 H - 17 H

LE 3^{ÈME} ADJOINT, GILLES SERRES

➤ VENDREDI 11 H - 12 H 30



Directeur de publication : Jean-Baptiste AILLAUD

Articles rédigés par le comité de rédaction

Éditeur : Mairie de CHÂTEAUVIEUX